

Cahuzac sur Vère

Magazine d'informations municipal n°29 - JUILLET 2022



DOSSIER

Fin des Travaux
de la RD922
(Route de Cordes)

Pages 6 à 9



DOSSIER

JUMELAGE
Cahuzac-sur-Vère / Maar
...50 ans déjà

Pages 10 et 11



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h

Fermeture le jeudi après-midi



CONTACT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

GAILLAC-GRAULHET

Le Nay - 81600 Técou
Téléphone : 05 63 83 61 61

Une antenne de la communauté fonctionne à

CASTELNAU DE MONTMIRAL :

Rue de La Fayette - 81140 Castelnau de Montmiral
Téléphone : 05 63 81 48 15

ASSISTANTE SOCIALE

Mme BOULET-GERCOURT, Permanence à la Mairie de Cahuzac sur Vère, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois de 9h30 à 12h.

Téléphone pour rendez-vous : 05 63 81 21 81

SANTÉ

GROUPE MÉDICAL :

1 Rue du Pigeonnier, en face de l'école Prim'Vère de Cahuzac
Médecine Générale : Docteurs DE TRUCHIS et SABADIE : 05 63 33 92 52
En cas d'absence de votre médecin : appelez le 39 66

Cabinet des infirmières : Mmes CHAUCOT, GIORGIUTTI, MAZIERES et MONTELS : 05 63 33 91 10

Orthophoniste : Mme FAVAREL : 06 43 80 71 57 (à partir du 1^{er} août)

Psychologue clinicienne : Mme MAURIN : 06 51 52 08 89

Diététicienne : Mme Stéphanie BARCK : 06 36 17 98 16

4 RUE DES ECOLES :

Kinésithérapeutes : Mme Christine LION associée avec Messieurs VAYSSIERES et PILUDU : 05 63 40 15 57

Sage-femme : Mme PILUDU : 06 19 63 73 34

CHEMIN de PERAYROLS :

Kinésithérapeute : Mme DUBOIS : 07 08 12 42 02

RUE du BARRY :

Chirurgien-dentiste : Mme GHEMARI : 05 63 56 38 35

ROUTE de GAILLAC :

Pharmacie de la Vère : Mme EL-OÏDI : 05 63 55 06 61

Liste des pharmacies de garde : appelez le 32 37

Énergéticienne en médecine chinoise : Mme ARANY : 07 86 37 30 17

CONCILIATEUR DE JUSTICE

La permanence du conciliateur de justice a lieu à la Mairie de Gaillac, 58 Place d'Hautpoul, la mardi matin sans rendez-vous (gratuit).

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Pour La Dépêche et le Tarn Libre : Mme BONNET : 05 63 33 97 17

Pour le Journal d'ICI : M. ARCHET : 06 85 86 80 23

HORAIRES POSTE

L'agence postale communale est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. Fermeture le samedi matin.

Téléphone : 05 63 81 86 02

MÉDIATHÈQUE

Horaires habituels d'ouverture au public : le mardi de 15h30 à 17h ; le mercredi de 10h à 12h en dehors des vacances scolaires ; le samedi matin de 10h à 12h.

Téléphone : 05 63 33 91 72

HALTE GARDERIE

L'association « Les Fouzics » : accueil des enfants de 3 mois à 5 ans, les lundis de 8h45 à 12h15, les jeudis et vendredis de 8h45 à 16h45 dans les locaux de l'ancienne école de Cahuzac sur Vère.

Téléphone : 05 63 40 51 46

Mail : lesfouzics@free.fr

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, s'adresser à la Mairie de Gaillac (05 63 81 20 20) ou de Cordes sur Ciel (05 63 56 00 40) pour les mairies les plus proches.

RECENSEMENT MILITAIRE

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens.

INSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Pour voter l'année prochaine, les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au « 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour des élections ».

Conditions pour être inscrit : avoir son domicile dans la commune, ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis 6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour les élections municipales et pour le parlement européen). Pour les jeunes de 18 ans, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

RAPPEL INSCRIPTION ÉCOLE

L'école est obligatoire à partir de l'âge de 3 ans. Les enfants ayant 3 ans dans l'année doivent se faire inscrire auprès de la Mairie de leur lieu d'habitation.

École Prim'Vère : Rue des Écoles - 81140 Cahuzac sur Vère

Téléphone : 05 63 57 90 22

ALAE : Téléphone : 05 63 33 92 84

STATIONNEMENT RUE DU BARRY



La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes. Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence. Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.

DÉCHETTERIES

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans les déchetteries de Gaillac ou de Castelnau de Montmiral.

Horaires d'ouverture :

mercredi 9h-12h, jeudi 9h-12h et 14h-18h, samedi 14h-18h.

Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal à la Déchetterie de Castelnau.

GAILLAC : 05 63 57 27 82 / CASTELNAU : 05 63 34 94 87

« LA P'TITE FRIPERIE »

Une équipe de bénévoles récupère les vêtements dont vous ne voulez plus et les revend à un prix symbolique.

3 Place d'Hautpoul - 81140 Cahuzac sur Vère

Présidente : Mme Kohl / 05 63 33 91 65

TRI SÉLECTIF ET SACS JAUNES

Les nouveaux sacs de tri sélectif (sacs jaunes et sacs verts pour le verre) fournis par la Communauté d'Agglo Gaillac-Graulhet sont à retirer à la Mairie. Ces sacs sont réutilisables et chaque famille ne dispose que d'un sac par famille.

www.environnement.ted.fr

DÉPART EN RETRAITE DE NOTRE SECRÉTAIRE ADJOINTE MICHELE MAZENS



Le 31 juillet 2022 le sourire permanent de Michèle Mazens et sa jolie fossette ne vous accueilleront plus à la mairie.

Elle part à la retraite et je souhaite ici retracer simplement le parcours de notre collaboratrice.

Après sa formation de secrétaire, elle travaille pendant 15 ans chez Cimatarin actuellement Point P. Elle entre ensuite à la mairie de Gaillac où elle sera chargée de l'accueil et de l'urbanisme. Après quelques années passées chez elle, elle rejoint la mairie de Cahuzac pour remplacer Nadine Bonnet en octobre 2001.

Michèle est mariée et mère de 2 grands enfants. Elle sera bientôt grand-mère pour la première fois. Une seconde vie va donc commencer pour elle et son mari agriculteur à la retraite.

Michèle, au nom du Conseil Municipal actuel et en mon nom nous vous disons merci pour le travail de précision et de rigueur que nous vous reconnaissons tous.

Bonne retraite dans votre fief de Laborie.

Michel Bonnet

Maire de Cahuzac-sur-Vère

L'équipe disponible et compétente du personnel administratif et d'accueil de notre mairie se renouvelle lors du départ en retraite de Michèle MAZENS.

C'est l'occasion de vous présenter sa remplaçante Séverine GAILLARD, (à gauche) adjointe administrative chargée de l'accueil, de l'urbanisme, population, état civil, cimetières, etc...

M^{me} Sylvie CARIVEN (au centre) est toujours à son poste, de secrétaire de mairie, chargée des finances, des élections, du suivi des dossiers avec les élus ...



LE MOT DU MAIRE



Michel Bonnet

Maire de Cahuzac-sur-Vère

Cette année les gîtes, chambres d'hôtes et camping ont un taux d'occupation et des réservations pour l'arrière saison exceptionnels que nous nous devons de souligner.

Nous accueillerons ces hôtes du mieux que nous le pourrons, non seulement parce que la vie de notre commune va s'animer encore mais aussi parce que tous nos commerces seront à leur service.

Le vendredi 10 juin le bar de Cahuzac a changé de propriétaire et de nom. Sa nouvelle gérante foisonne d'idées pour faire revivre le quartier du théron et le rendre à nouveau attrayant. La mairie a signé avec elle un protocole d'entretien de l'espace bassin en contre partie de la gratuité d'occupation du domaine public.

Le 27 juillet 37 allemands du village jumelé de Maar seront reçus dans les familles de Cahuzac pour fêter le cinquantième anniversaire du jumelage. Les animations et les réceptions prévues par l'association Cahuzac Maar seront à la hauteur de l'évènement. L'ancienne cave « Gayrard », avec son toit arrondi, reprise par le fils, est tellement belle de l'intérieur, que le propriétaire réfléchit à des solutions pour faire revivre cet espace imposant.

Une information importante concerne les terrains de foot et le club house antérieurement gérés par l'agglo Gaillac Graulhet. Par un vote des conseillers communautaires ils viennent d'être restitués à la commune, de même que les charges qui vont avec. Dès l'an prochain nous devons nous équiper d'un matériel spécifique pour la tonte de cet ensemble et de ses abords.

Avec les associations locales la commune a concocté, comme vous avez pu le constater, une série de manifestations afin que vacanciers et cahuzacois puissent vivre un été festif et agréable.

Les fêtes de Cahuzac, son vide grenier le 10 juillet et le feu d'artifice vont permettre à toute la population de connaître un moment de détente qui nous a fait défaut ces 2 dernières années.

Vous l'aurez remarqué, toute la signalétique au sol vient d'être refaite. Elle complète les aménagements de la route de Cordes RD 922.

Les élus et moi-même vous donnons rendez-vous le 14 juillet pour la Fête Nationale, à l'issue de laquelle nous partagerons le verre de l'amitié.

Chers habitants de la commune, et vous qui découvrez notre commune, le conseil municipal et moi même vous souhaitons de **bonnes vacances et un bel été.**

Michel BONNET

Bulletin municipal de Cahuzac-sur-Vère

Dépôt légal : juillet 2022 - N° d'enregistrement : 433

Directeur de la publication : M. le maire

Secrétaire de rédaction : JF DUMONTIER

Commission de rédaction : M. BONNET, JF DUMONTIER

Emmanuelle GALLESIO et Karine BERTRAND.

Conception / Impression : Imprimerie RHODE - 81600 GAILLAC

Création et photos (hors crédit) : JF DUMONTIER

Photo couverture : COLAS. ASSO MAAR CAHUZAC.



Contact Mairie

Vous pouvez joindre la mairie :

☎ Téléphone : 05 63 33 90 18

✉ Mail : mairie@cahuzac-sur-vere.fr

Vous pouvez aussi vous informer :

sur le site internet de la mairie

www.cahuzac-sur-vere.fr

ou sur la page Facebook

« Village de Cahuzac sur Vère »



Michel Bonnet Maire de la pose de la 1^{ère} pierre de la maison ASTROLABE, le 10 mars dernier. Avec Marie-Christine Verdier-Jouclas, Députée et Brigitte Bourguignon, Ministre de la Santé*. (*au moment du bouclage).

INFOS MAIRIE

Extraits des délibérations du conseil

Si vous voulez consulter le compte-rendu complet de chaque délibération du Conseil Municipal, allez sur le site Internet de la commune à la rubrique « Municipalité », www.cahuzac-sur-vere.fr

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Karine BERTRAND - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Jean-François DUMONTIER - Grégory AUREL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Sandra BALTIERI

REPRÉSENTÉS :

Eric ARCHET a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO
Alain SYRYKH a donné procuration à Alain CLERGUE
Nicole ASTOUL a donné procuration Béatrice ALVES GIEUSSE
Delphine CALICIS a donné procuration à Michel BONNET
Camille LORENZO DOMINGO a donné procuration à Francis YECHE

SECRÉTAIRE : Sandra BALTIERI

- Subvention exceptionnelle association Les petits cahus pour l'achat de livres consacrés au harcèlement.
- Convention SDIS pour mise à disposition de cuve carburant.
- DM assainissement et logiciels.
- Convention de mandat avec la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet pour la réalisation d'un projet de collecte de pneus agricoles.
- Modification du PLUI.
- Valorisation d'espaces naturels mise en place d'actions citoyennes, environnementales et de loisirs création et gestion de jardins familiaux, pédagogiques et partagés et création d'un espace vert de loisirs.
- Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2021

PRÉSENTS : Michel BONNET - Eric ARCHET - Karine BERTRAND - Alain CLERGUE - Nicole ASTOUL - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Béatrice ALVES GIEUSSE - Grégory AUREL

REPRÉSENTÉS :

Francis YECHE a donné procuration à Alain CLERGUE
Emmanuelle GALLESIO a donné procuration à Karine BERTRAND
Sandra BALTIERI a donné procuration à Eric ARCHET
Patrice BES a donné procuration à Alain CLERGUE
Camille LORENZO DOMINGO a donné procuration à Karine BERTRAND
Delphine CALICIS a donné procuration à Michel BONNET

SECRÉTAIRE : Béatrice ALVES GIEUSSE

- Information lignes directrices de gestion LDG.
- Délibération création du compte épargne temps CET.
- Approbation du règlement intérieur destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité.
- Délibération portant adhésion aux missions facultatives du centre de gestion.
- Dénomination de chemins et rues.

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2022

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Karine BERTRAND - Emmanuelle GALLESIO - Patrice BES - Alain SYRYKH - Grégory AUREL - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Jean-François DUMONTIER - Delphine CALICIS - Eric ARCHET

REPRÉSENTÉS :

Camille LORENZO-DOMINGO a donné procuration à Francis YECHE
Sandra BALTIERI a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

SECRÉTAIRE : Delphine CALICIS

- Délibération borne incendie Astrolabe.
- Délibération modificative vente terrain Glevarec.
- Délibération projet âges et vie (sans suite).



- Délibération pour modification nombre d'heures du poste d'accueil secrétariat.

- Délibération enquête publique cession chemins et parcelles.

SÉANCE DU 22 MARS 2022

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Grégory AUREL - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Sandra BALTIERI - Camille LORENZO-DOMINGO - Delphine CALICIS

REPRÉSENTÉS :

Patrice BES a donné procuration à Camille LORENZO-DOMINGO
Eric ARCHET a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO

SECRÉTAIRE : Camille LORENZO-DOMINGO

- Délibération vote du compte administratif et compte de gestion 2021.
- Délibération du choix de l'architecte pour l'aménagement de l'espace Gaby Cahuzac.
- Motorisation cloche église de Cahuzac.
- Délibération modificative plan de financement RD922.
- Vote des subventions aux associations.
- Délibération réaménagement emprunt Crédit agricole.

SÉANCE DU 12 AVRIL 2022

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Jean-François DUMONTIER - Alain SYRYKH - Béatrice ALVES GIEUSSE - Camille LORENZO-DOMINGO - Nicole ASTOUL

REPRÉSENTÉS :

Karine BERTRAND a donné procuration à Francis YECHE
Emmanuelle GALLESIO a donné procuration à Alain CLERGUE
Grégory AUREL a donné procuration à Béatrice ALVES GIEUSSE
Sandra BALTIERI a donné procuration à Alain SYRYKH
Patrice BES a donné procuration à Camille LORENZO-DOMINGO
Delphine CALICIS a donné procuration à Michel BONNET

ABSENT : Eric ARCHET

SECRÉTAIRE : Camille LORENZO-DOMINGO

- Vote des taxes locales.
- Vote du budget primitif 2022.
- Motorisation cloche église de Cahuzac.
- Création CDD remplacement agence postale.
- Création CDD agent technique.

SÉANCE DU 24 MAI 2022

PRÉSENTS : Michel BONNET - Francis YECHE - Alain CLERGUE - Emmanuelle GALLESIO - Jean-François DUMONTIER - Grégory AUREL - Alain SYRYKH - Nicole ASTOUL - Béatrice ALVES GIEUSSE - Karine BERTRAND - Sandra BALTIERI

REPRÉSENTÉS :

Patrice BES a donné procuration à Emmanuelle GALLESIO
Eric ARCHET a donné procuration à Karine BERTRAND
Camille LORENZO-DOMINGO a donné procuration à Francis YECHE

ABSENT : Delphine CALICIS

SECRÉTAIRE : Emmanuelle GALLESIO

- Recrutement d'agents contractuels de remplacement.
- Fixation du prix de location du club house du foot.
- Plan communal de sauvegarde.
- Plan de financement RD922.
- DM1 travaux électrique cuves et branchement œuvres du Père Colombier.

NAISSANCES

Mélyne MANDIRAC
Sacha CARBONELL
Livio TRIPIER SABLAYROLLES
Louise ROULAND
Capucine DOUX

MARIAGES

Pierre CANTIN et Charles BONNAFONT
Saber HAZIME et Samia CHERFAOUI
Dorian MALPHETTES et Vanessa MIÈZE
Olivier GISQUET et Céline VIGUIER

DÉCÈS

Suzette CHABAL Vve GIRME
Jean-Pierre BONNET
Yannick CLOUSCARD
Odette FABRE Vve PUECH
Joseph ANGLÈS
José PEIRO
Jean MONDAIN
Stéphan LATGE
Georges GOULESQUE
Suzanne PLAGEOLES
Frédérique CHAUTARD épouse VAN DE LUITGAARDEN

En application du R.G.P.D. (*Règlement Général sur la Protection des Données*) et des droits des personnes, nous ne sommes plus en mesure, désormais, d'indiquer sans autorisation les dates de naissance ou de décès.



URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE • délivrés jusqu'au 09.06.2022

NOM ET PRÉNOM	LIEU	NATURE
HAZIME Hichème	18 rue de l'escaladou	Garage + extension
SAS OLIVIER JEAN	15 rue de la Brèche	Extension + surélévation
GAEC CLOUSCARD	Taillade	Cellules de stockage céréales
CARBONELL Sylvain	454 chemin de Perayrols	Maison
CASTAGNIER Damien	1389 route d'Arzac	Modification surface garage

DÉCLARATIONS PRÉALABLES • délivrés jusqu'au 09.06.2022

NOM ET PRÉNOM	LIEU	NATURE
ESCANDE Daniel	468 route de la gare	Réfection toiture
JAMES Nicolas	5 rue du Clos du Vallon	Abri de jardin
AREMA ENERGIES	La Bélautié	Panneaux solaires
GIBOZ David	815 route des mazes	Centrale photovoltaïque
TOUZANI Rachid	3 rue du Clos du Vallon	Abri de jardin
CLOUSCARD Hubert	1655 route de Taillade	Remise à niveau terrasse
RABALY Lucette	7 Impasse l'en de l'el	Panneaux photovoltaïques
PITORRE Michel	5 route de Gaillac	Réfection toiture
ICHER Martine	45 chemin des Merits	Création de 3 ouvertures
SCI DES OLIVIERES	Bois de Rozies	Création d'ouverture sur 2 façades
CAMMAS Philippe	La Gaffié	Piscine
ABRIAL Jérémy	10 rue Clos du Vallon	Piscine
CASTELLE Christine	760 route de Salettes	Réfection toiture
MOUROT Nicolas	15 rue Clos du Vallon	Piscine et clôture
MANNU Lionel	2540 route de la Bélautié	Serre maraîchère
LAMBING Martial	1415 route d'Arzac	Clôture
BOISSEL Philippe	2050 route de Vieux	Transformation garage en pièce de vie et baies vitrées
MALADRY Daniel	5 rue Clos du Vallon	Pergola bioclimatique
BONNET Lilian	11 place de l'église	Réouverture fenêtre et remplacement portail par baie vitrée
BASTIDE Cédric	9 impasse l'en de l'el	Clôture
GLOAGUEN Elisabeth	415 route de Granéjous	Clôture
MALADRY Daniel	5 rue Clos du Vallon	Abri de jardin
MARQUES Sylvie	3016 route d'Albi	Piscine
AZAM Clémentine	2 impasse de la Caminade	Décrépissage façade sud
AREMA Energies	65 route des Vignals	Panneaux photovoltaïques

Fin des Travaux de la RD 922 (Route de Cordes)



La réalisation de l'aménagement et de la sécurisation de la RD 922 est arrivée à son terme.

A cette occasion, il paraît intéressant de reprendre en détail les choix de cet aménagement et d'en expliquer les raisons techniques.

Si globalement, nous avons beaucoup de retours positifs, il n'en demeure pas moins que la réalisation a suscité quelques interrogations.

Nous avons donc voulu, en toute transparence, y répondre.

Pour cet exercice, nous avons choisi le format question-réponse afin de pouvoir donner un écho à chacune de vos questions.

Tout d'abord, quelles sont les raisons qui ont poussé la commune à aménager ce tronçon de la RD 922 ?

Comme nous l'avons exposé dans le bulletin de janvier 2021, ce qui n'était alors qu'un Projet devait répondre à trois objectifs principaux :

- Ralentir l'ensemble des véhicules dans le sens entrant depuis Cordes.
- Permettre une circulation piétonne sécurisée pour nos habitants et l'ensemble des personnes qui voudraient emprunter cet itinéraire.
- Améliorer l'accès et la visibilité de nos commerces qui bordent cette voie.

Afin de ralentir les véhicules à partir du panneau d'entrée dans le village, une des solutions choisies a été la mise en place de chicanes. Pourquoi ce choix ?

Tout d'abord, il faut rappeler que l'ensemble de la conception de ce projet a été menée par les ingénieurs du cabinet 2AU qui ont réalisé l'étude préalable en collaboration étroite avec les élus et la direction départementale des territoires du Tarn (DDT).

Compte tenu de la pente élevée sur ce tronçon, la réglementation ne permet pas l'utilisation de ralentisseurs au sol. La chicane couplée avec une limitation de vitesse accrue et un rétrécissement de la voie offrent les plus grandes garanties pour diminuer la vitesse.

Comment avez-vous tenu compte du déplacement des poids lourds et engins agricoles sur ce tronçon ?

C'est certainement sur ce point que réside toute la complexité de cette étude. Il est reconnu que la largeur de la voie est un des principaux facteurs dans la vitesse. Il fallait donc réduire la largeur tout en permettant aux poids lourds et engins agricoles de circuler.

Pour les poids lourds (camions) et les engins agricoles groupe A (jusqu'à 3,50m de largeur) il n'y a pas de grosses difficultés à partir du moment où les limitations de vitesse sont respectées.

Pour les catégories B (de 3,50 à 4,50m de largeur), un convoi est obligatoire.



A ce titre, nous voulons sensibiliser tous les usagers que le fait de s'engager sur la route avec une largeur de matériel supérieur à 3,50m est interdit et sévèrement sanctionné. De plus, en cas d'accident, votre responsabilité est engagée avec le risque que votre assurance refuse de prendre en charge les conséquences de l'accident.

En effet, entre 3,50 et 4,50 m de large, l'ensemble passe en catégorie B et prend l'appellation « convoi agricole ». Un véhicule d'accompagnement devient obligatoire tout comme les panneaux « convoi agricole ». La vitesse de déplacement est alors réduite à 25 km/h.



Pendant la réalisation, avez-vous été amené à modifier le projet ?

Oui, dans un premier temps nous avons refusé la proposition de largeur de voie qui nous était faite et demandé un élargissement de 50 cm.

Au moment de la réalisation de la chicane au niveau de Côte à Côte, nous avons également modifié l'implantation afin de laisser 5,10 m de passage en mono voie. Enfin, au croisement avec la route d'Albi, au moment de la pause des îlots, nous avons fait enlever immédiatement la partie la plus proche du carrefour pour permettre aux poids-lourds ou véhicules longs de tourner sans être obligé de monter sur les zones franchissables. D'autres petits réglages ont dû être pris tout le long de la réalisation.

Pourquoi n'avez-vous pas profité des travaux pour enfouir les Lignes Téléphoniques et électriques ?

Juste avant la signature des marchés, nous avons consulté des établissements qui gèrent communément l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques. Le délai d'étude et de chiffrage de ces enfouissements n'étaient pas compatibles, à ce moment-là, avec le délai maximum pour valider le marché des entreprises TP. Nous étions, au début de la crise de la COVID-19. Cette période était très favorable en termes de prix et très rapidement, les prix sont repartis fortement à la hausse. Nous avons choisi, en toute connaissance de cause de valider le marché avant l'augmentation. Ceci représente à peu près une économie de 100 000 € auquel il faudrait rajouter les travaux nécessaires à l'enfouissement.

Parallèlement à ces travaux, certains commerçants ont profité de la présence de la société de TP afin de faire rénover leurs voiries privées. Quant est-il du financement de ces travaux ?

C'est vrai, certains ont eu l'intelligence de profiter de la présence de la société COLAS sur notre village pour faire rénover, à leurs frais, les parties privées situées à proximité immédiate de notre chantier.



Pourquoi avez-vous réduit le pont côté gauche alors que le trottoir qui arrive du camping est du côté droit ?

Tout d'abord, nous devons trouver la solution pour permettre la continuité de notre chemin piétonnier au niveau du pont. À la suite de la grande difficulté pour obtenir les autorisations

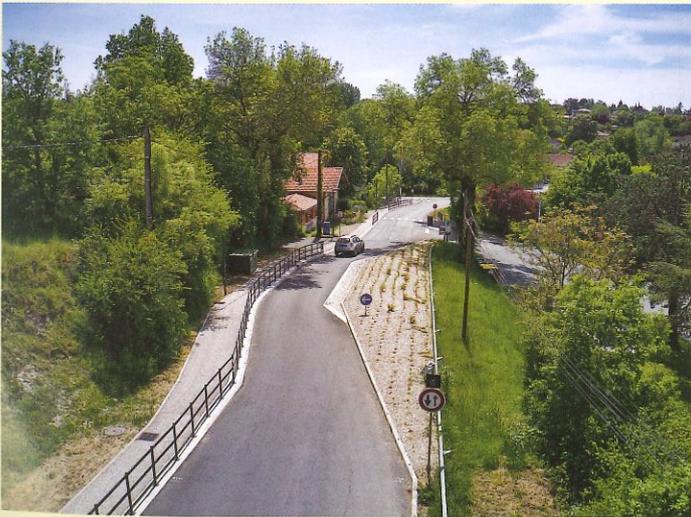
pour créer un passage au-dessus de la Vère contre le pont, nous avons dû nous résigner à créer une nouvelle chicane afin de réserver, sur le pont, un couloir suffisant au tracé piétonnier.

La solution que nous avons retenue, en collaboration avec les ingénieurs de notre bureau de maîtrise d'œuvre et les techniciens de la DDT répond aux impératifs suivants :

Le premier réside dans le fait que lorsque nous souhaitons ralentir les véhicules entrants, il est très largement préférable que la partie réduite soit du côté de ses véhicules.

Le deuxième impératif se trouve dans l'obligation technique de traverser un moment ou un autre la départementale afin de relier le chemin piétonnier qui se trouve à gauche en entrant dans le village à sa continuité après le pont qui lui se trouve à droite.

Si nous avons pu, il aurait été plus facile de maintenir le chemin piétonnier du même côté jusqu'à la pharmacie. Malheureusement, certains points techniques comme le grand fossé mais également certains espaces privés qui avancent jusqu'à la route ne permettaient pas cette solution.



Aujourd'hui, avez-vous d'autres pistes de sécurisation routière pour notre village ?

La sécurisation des déplacements de nos habitants ainsi que des usagers des routes de notre commune est une de nos préoccupations permanentes.

Régulièrement, nous intervenons afin d'améliorer la sécurité.

Entre autres, nous avons récemment, après avoir été sensibilisés par quelques habitants, demandé à la direction départementale des territoires d'implanter au bas de la côte de Granéjols des panneaux afin d'avertir de la dangerosité du virage.

Aujourd'hui, plusieurs pistes de réflexions sont ouvertes. La route de la Bélautié (du Mercadial à la sortie du village) où nous devons améliorer les déplacements des riverains et faire diminuer la vitesse sur ce tronçon ; la traversée du village entre le centre de secours et la place d'Hautpoul où nous devons également faire diminuer la vitesse...



Après 2 mois d'utilisation il apparaît que les riverains sont satisfaits, qu'ils soient privés ou professionnels.

« Nous constatons vraiment un ralentissement, notamment des véhicules lourds »

« L'utilisation de la voie piétonne s'est nettement accrue sur tout son parcours en sécurisant vraiment les déplacements »

« Les zones de stationnement sont beaucoup plus visibles et claires ».



Information voirie :

Les travaux de voirie que nous vous avons annoncés démarrent enfin, ils ont débuté le 20/06 jusqu'au 12/08/2022 en plusieurs étapes et sur plusieurs dates. Nous vous demandons de bien vouloir ne pas garer vos véhicules sur les trottoirs et places pendant la durée des travaux.

Vous avez la possibilité de stationner, selon votre secteur sur le parking de l'école, parking salle des fêtes et place du Mercadial.

DATES ET SECTEURS DE TRAVAUX :

- **Rue du Pigeonnier et rue de la Vergne :**

20/06 au 24/06, 11/07 au 13/07, 18/07 au 21/07 et 21/07 au 25/07/2022.

- **Place Tormac :**

22/06 au 29/06, 13/07 au 15/07, 21/07 au 29/07

- **Rue des vignes et Rue Mauzac :**

24/06 au 05/07, 15/07 au 21/07, 22/07 au 02/08/2022



Essais sirène d'alerte :

Afin de renforcer les systèmes d'alertes et de sécurité des essais réguliers de sirènes vont être effectués le mercredi à midi, ne vous inquiétez pas.



Le recyclage des pneus c'est indispensable !

C'est un enjeu majeur pour notre environnement, la collecte et le recyclage des pneus usagés s'organisent donc avec votre commune et l'agglo :

C'est très simple ; Le jeudi matin vous passez en Mairie régler la somme due (2€ le pneu de voiture, 10€ le pneu de tracteur ou de camion). Avec le bon délivré vous déposez vos pneus aux ateliers municipaux, ensuite l'agglo s'occupe du transport et du recyclage.

ENVIE DE DEVENIR SAPEUR POMPIER VOLONTAIRE



LE CENTRE DE SECOURS DE CAHUZAC-SUR-VÈRE RECRUTE !

Avec une activité de 270 interventions en 2021, le centre de secours a besoin de personnels.

Vous êtes une femme, un homme, en bonne condition physique ?

Vous souhaitez donner de votre temps pour aider les autres ?

Vous résidez à moins de 10 minutes d'un centre de secours de Cahuzac sur Vère ?

Votre profil nous intéresse !

Devenez sapeur-pompier volontaire ! On a besoin de vous !

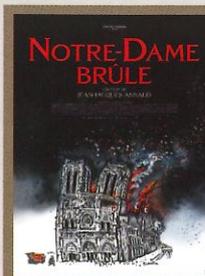
Pour devenir sapeur-pompier volontaire, il faut remplir certaines conditions :

- être âgé de 17 à 55 ans
- jouir de ses droits civiques
- ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au casier judiciaire
- se trouver en position régulière au regard du service national
- satisfaire aux critères d'aptitude physique (adaptés en fonction du sexe et de l'âge, ils sont parfaitement accessibles)
- effectuer un examen médical auprès d'un médecin sapeur-pompier

Pour tout renseignement :

www.sdis81.fr ou appelez

le Lieutenant Arnaud BOURSE au 06 72 82 03 80



Venez nous rencontrer lors de la projection du film « Notre Dame brûle » le dimanche 31 juillet à 20h30 (Place de l'église)

JUMELAGE CAHUZAC-SUR-VÈRE / MAAR... 50 ans déjà

Photo de couverture : 1^{ère} réception en mairie du comité de jumelage - 1971.



Le jumelage entre notre commune de Cahuzac-sur-Vère et la commune de Maar fêtera cet été son 50^e anniversaire. En effet, en novembre 1971, notre maire Monsieur Raymond BERNADOU et son conseil municipal ont décidé de jumeler notre village avec Maar situé à 100 km au nord-est de Francfort.

Le serment du jumelage qui engage les deux communes dans l'effort de relation amicale et régulière a donc été signé par Monsieur BERNADOU et Monsieur ZINN alors maire de Maar. Afin de gérer la vie de ce jumelage un comité fut immédiatement installé avec à sa tête Monsieur Roland BOISSEL conseiller municipal. Roland BOISSEL, Vigneron déjà à la tête du domaine de Brousse, a conduit et fortement développé durant plus de 20 ans, puis soutenu jusqu'à sa mort, ce jumelage qui le passionnait tant. Décédé en mars 2020, il ne pourra malheureusement pas participer à cet anniversaire mais son souvenir sera évidemment dans tous les esprits.





Participation au défilé du jumelage à Maar en 1981.

En 50 ans, cinquante échanges organisés par les deux comités, une rencontre à Paris ou quarante participants de chaque commune se sont retrouvés pendant cinq jours pour découvrir la capitale. A travers de multiples générations, nombreux sont les Cahuzacois qui ont pu apprécier l'hospitalité de nos amis allemands lors d'un séjour à Maar.

Du 25 au 31 juillet, notre commune recevra une délégation de 38 personnes de Maar afin de célébrer cet anniversaire. La journée anniversaire se déroulera le samedi 30 juillet. A cette occasion, ceux qui le souhaitent pourront participer à la soirée organisée (participation 10 euros, les inscriptions seront clôturées le 15 juillet) Pour cela vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie.

Un bus partira du 8 au 14 août à Maar pour célébrer également cet anniversaire.

SERMENT DE JUMELAGE

Nous, librement désignés comme Maires par le suffrage de nos concitoyens,

Certains de répondre aux aspirations profondes et aux besoins réels de nos populations,

Sachant que la civilisation occidentale a trouvé son berceau dans nos anciennes „communes“ et que l'esprit de liberté s'est d'abord inscrit dans les franchises qu'elles surent conquérir,

Considérant que l'oeuvre de l'histoire doit se poursuivre dans un monde élargi, mais que ce monde ne sera vraiment humain que dans la mesure où les hommes vivront libres dans des cités libres,

EN CE JOUR, NOUS PRENONS L'ENGAGEMENT SOLENNEL

- de maintenir des liens permanents entre les municipalités de nos communes,
- de favoriser en tous domaines les échanges entre leurs habitants pour développer, par une meilleure compréhension mutuelle, le sentiment vivant de la fraternité européenne,
- de conjuguer nos efforts afin d'aider dans la pleine mesure de nos moyens au succès de cette nécessaire entreprise de paix et de prospérité:

L'UNITE EUROPEENNE.

Cahuzac-sur-Vère, le 21 novembre 1976

Bürgermeister der Gemeinde Maar

Maire de Cahuzac-sur-Vère

VERSCHWISTERUNGSEID

Wir, die durch freie Wahl unserer Mitbürger gewählten Bürgermeister,

in der Gewißheit, den höchsten Bestrebungen und den wahren Bedürfnissen der Bevölkerung zu entsprechen,

im Bewußtsein, daß die westliche Kultur ihre Wiege in unseren alten Gemeinden hatte und daß der Geist der Freiheit zunächst in den „Freimachungsurkunden“ geschrieben stand, die sie nach langem Bestreben erlangen konnten;

in Anbetracht der Notwendigkeit, das Werk der Geschichte in einer erweiterten Welt fortzusetzen, daß aber diese Welt nur wahrhaft menschlich ist, wenn Menschen frei in freien Städten leben können,

VERPFLICHTEN UNS AM HEUTIGEN TAGE FEIERLICH:

- die ständigen Bande zwischen den Verwaltungen unserer Gemeinden zu bewahren, auf allen Gebieten den Austausch ihrer Einwohner zu unterstützen und durch eine bessere gegenseitige Verständigung das wache Gefühl der europäischen Brüderlichkeit zu fördern,
- unser Bestreben zu vereinigen, um mit allen uns zur Verfügung stehenden Mitteln zum Erfolg dieses notwendigen Werkes des Friedens und des Wohlstandes beizutragen, zur

EUROPAISCHEN EINHEIT.

Maar, den

Maire de Cahuzac-sur-Vère

Bürgermeister der Gemeinde Maar

SOLIDARITÉ

2 familles ukrainiennes accueillies dans la commune.



Devant la situation de guerre en Ukraine ; la commune de Cahuzac-sur-Vère a décidé de soutenir et mettre en place l'accueil de 2 familles réfugiées Ukrainiennes.

Dans notre village, c'est Madame Danielle Fauré et sa famille qui ont d'abord offert l'hébergement gratuit à la famille regroupée d'Andrii, son épouse et leurs trois enfants âgés de 18 ans, 13 ans, 10 mois.

Quelques jours plus tard, sont arrivés, sa sœur Iryna et son fils âgé de 9 ans. Au mois de mai, les parents d'Andrii et Iryna les ont enfin rejoints. Une famille bien désemparée qui a dû quitter Kharkiv pour sa sécurité et surtout pour la protection des enfants. (Seuls les pères de famille ayant 3 enfants ne sont pas mobilisables).

Andrii a trouvé assez rapidement, un emploi en CDD grâce à l'entreprise Infaco qui a été touchée par la situation. Sa sœur Iryna a dernièrement, aussi obtenu un poste au Château de Salettes.

Une deuxième famille, celle de Volodymyr et Tétiana est arrivée de Kiev le 8 mars. Le couple et leurs trois enfants (6, 10 et 14 ans) ont été logés à leur arrivée chez Lilian Bonnet gracieusement. Depuis le mois de mai, ils louent un appartement communal qui a été meublé grâce à divers dons. Volodymyr continue son activité professionnelle en télétravail comme informaticien pour une entreprise étrangère.

Les enfants sont tous scolarisés depuis début mai, à l'école primaire pour les plus jeunes et au collège Albert Camus pour les adolescents. Leur intégration dans ces établissements s'est bien passée. Malgré la barrière de la langue, ils se sont déjà fait des amis. Les frais de cantine sont pris en charge par la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et par le Département.

La Federteep prend également, en charge les transports scolaires.

À la mairie, les adjointes Mme Gallesio et Mme Bertrand, aidées par l'Association Aralia, ont géré les demandes d'attestations provisoires de séjour auprès de la préfecture. Elles accompagnent, depuis le mois de mars, les deux familles, dans toutes leurs démarches pratiques et administratives. Elles remercient d'ailleurs Margaret et Monique qui les ont bien aidés pour la communication en anglais.

La commune a pu prendre en charge les achats du quotidien à leur arrivée en attendant les aides de l'état. L'association Les Petits Cahus ; a ouvert en ligne une cagnotte qui a permis de les aider pour l'installation de box internet et différentes dépenses au début de leur installation. Une aide alimentaire est parvenue de l'Association : Les Joyeux Petits Souliers de Saint-Benoît de Carmaux. Enfin, ils ont aussi pu compter sur la générosité d'associations Cahuzacoises et d'habitants qui ont fait de nombreux dons : financiers, puériculture, meubles et autres.

Avec l'association Les amis des jardins de Cahuzac, ces familles courageuses ont entrepris la culture d'une parcelle des jardins familiaux, mise gracieusement à leur disposition.

La mairie, très investie dans cet accueil d'urgence, prévoit, très bientôt, des cours de français donnés par des bénévoles qui se sont proposés.

Ces 2 familles se plaisent beaucoup dans notre village où elles commencent à bien s'intégrer, les échanges avec eux sont toujours intéressants, ils remercient vivement les cahuzacois et tous ceux qui les aident au quotidien.

Toutefois ces 2 familles espèrent retrouver leur pays, dès qu'il y aura une amélioration de la situation.

Un grand merci à tous ceux qui ont aidé à l'installation de ces réfugiés.



Notre dynamique Conseil municipal des enfants

Participation à la journée départementale de la Jeunesse.

Nos huit conseillers accompagnés par Emmanuelle et Karine, ont rencontré avec un grand plaisir, plusieurs conseils municipaux enfants du Tarn et leurs responsables. Un tee-shirt et un sac leur ont été offerts à leur arrivée, à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans des CMJ. Ils ont pu échanger sur leur expérience et les différents projets mis en place dans les communes, en présence de Christophe Ramond, président du conseil départemental et Christelle Cabanis, conseillère départementale. Une journée très agréable et enrichissante pour les enfants, clôturée par un goûter, plus que copieux, offert par le conseil départemental.



Collaboration à l'évènement Labyrinthe organisée par l'association « Les petits Cahus ».



Les enfants étaient plus qu'heureux de participer à l'élaboration du labyrinthe et à sa décoration. Le jour de l'animation, ils ont guidé et accompagné les plus petits dans leurs aventures dans une ambiance plus que joyeuse et au détriment de leurs pauvres genoux. Ils ont été des aides précieuses et efficaces tout au long du week-end pour l'association qui les remercie grandement pour leur investissement.



À quoi sert le recensement 2022 ?



Réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et les communes, le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement... Des agents vont donc se présenter chez vous pour ce recensement.

file:///C:/Users/dumon/Downloads/insee-recensement-population-IEB.pdf

Calcul de la redevance d'enlèvement des ordures ménagère (REOM)

- Afin de financer la collecte de vos déchets ménagers, vous payez à l'agglomération « Gaillac, Graulhet » et selon votre commune la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. (REOM)
- Pour se faire la collectivité doit connaître votre situation, afin que cette redevance soit toujours calculée au plus juste et équitable, en fonction de l'évolution et la composition de votre foyer et ainsi éviter les erreurs et les réclamations, vous devez, chaque année ou après tous changements, effectuer cette mise à jour en mairie.
- En tant que propriétaire vous devez déclarer vos locataires, la composition des foyers et toutes modifications en cours d'année. La commune vous invite donc à veiller à régulariser votre situation, en mairie, si ce n'est déjà fait. (Votre redevance sera ainsi calculée sur la base de votre situation au 1er janvier de l'année en cours).



Fest I'Mages 2022 : du 13 juillet au 8 septembre 4ème édition attrayante et pleine de surprises



Le contenu général du festival Fes I'Mages 2022 pour sa 4ème édition revient enfin à une édition normale avec en programmation :

1 - La balade-Expo dans le cœur du village avec une vingtaine de panneaux présentant des photos d'associations, de commerçants, d'entreprises et aussi de familles de Cahuzac sur Vère qui représentent la vie, l'histoire, l'énergie de notre dynamique village.

Sur le parcours de la balade-expo nous découvrirons une nouveauté à destination des plus jeunes : « LA CHASSE AUX CAHUS » (le cahu est une petite chouette en vieux français) 33 figurines de notre oiseau, emblème de notre commune, ont été disposées par les enfants de l'Alaé sur les façades des rues et ruelles de notre village, elles font l'objet d'un parcours-découverte, telle une chasse au trésor à l'issue de laquelle il faut trouver LA CHOUETTE D'OR après avoir résolu l'énigme mystère suivant :



2 - Une fresque originale géante de 50m² créée pour cette édition 2022 sera apposée dans le village. Cette création rendra un hommage particulier aux femmes, qui ont jouées un rôle important, notamment durant les années qui viennent de s'écouler, avec les événements qui les ont ponctué.

LE CLUB FCVG RECRUTE



AFIN DE COMPLÉTER SON EFFECTIF
POUR LA SAISON 2022-2023

LE CLUB RECHERCHE

UN GARDIEN DE BUT SENIOR ET TOUTS LES
SENIORS OU BÉNÉVOLES QUI
SOUHAITERAIENT REJOINDRE UN CADRE
AGRÉABLE ET FAMILIAL.

CONTACT: PRÉSIDENT
MICHEL PITORRE 06.14.96.23.21
DIDIER COMPEAU
06.37.54.65.31



La commune
et la population
félicite le club
pour leur belle saison
et leur deuxième place
au championnat,
le Football club
Vère Grésigne
recrute
alors n'hésitez pas.

Reprise du café par Laura

Laura est jeune et dynamique, elle vient de reprendre avec beaucoup de courage et d'entrain le bar de Cahuzac pour le renommer Le Cahu.

Le bar, tabac, journaux, jeux, déjà rénové ouvre dès 7 h du matin dans la semaine.

Le week-end le bar pourra même proposer des animations. (fermé le lundi)

N'hésitez pas à vous renseigner au 05 63 33 92 06.

Au nom de de la commune, bon vent à ce commerce indispensable au village et redynamisé.



Festi' Ciné avec 4 films à découvrir en plein-air

La place de l'église retrouvera la magie du cinéma avec son grand écran, des images et un son magique sous les étoiles à la nuit tombée. (Festi' Ciné est produit par l'association Festimages et soutenu par le département du Tarn, la commune de Cahuzac sur Vère, Cinécran 81 et la Pharmacie de la Vère).

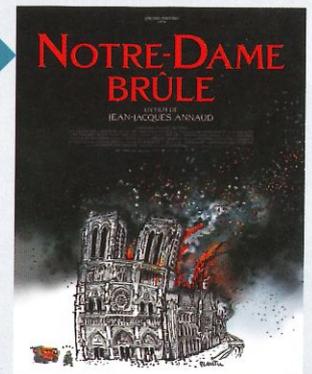


Lundi 25 juillet - 21h : *La Brigade*

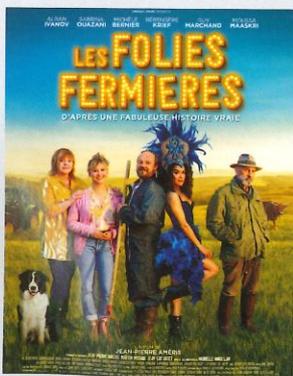
Depuis toute petite, Cathy rêve de diriger son propre restaurant. Mais à quarante ans, rien ne s'est passé comme prévu elle se retrouve contrainte d'accepter un poste de cantinière dans un foyer pour jeunes migrants. Son rêve semble encore s'éloigner... ou pas ?

Dimanche 31 juillet : *Notre-Dame brûle*

Le long métrage de Jean-Jacques Annaud, reconstitue les événements du 15 avril 2019 lorsque la cathédrale subissait le plus important sinistre de son histoire. Les pompiers de Paris vont mettre leurs vies en péril dans un sauvetage rocambolesque et héroïque.



Cette soirée accueillera nos pompiers de Cahuzac pour un échange avec les spectateurs.



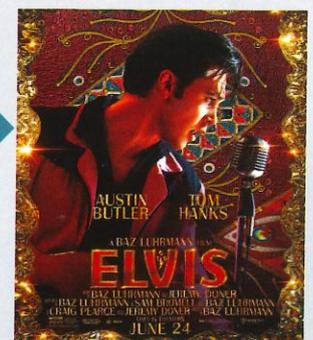
Dimanche 7 août : *Les Folies fermières*

D'après une fabuleuse histoire vraie et tarnaise.

David, jeune paysan, vient d'avoir une idée : pour sauver son exploitation de la faillite, il va monter un cabaret à la ferme. Le spectacle sera sur scène et dans l'assiette, avec les bons produits du coin. Il en est sûr, ça ne peut que marcher ! Ses proches, sa mère et surtout son grand-père, sont plus sceptiques.

Lundi 22 août : *Elvis*

La vie et l'œuvre musicale d'Elvis Presley à travers le prisme de ses rapports complexes avec son mystérieux manager, le colonel Tom Parker. Le film explorera leurs relations sur une vingtaine d'années, de l'ascension du chanteur à son statut de star inégalé.



• CALENDRIER DES MANIFESTATIONS •

FÊTES ANNUELLES les 8, 9 et 10 juillet - place du Mercadial

Final avec le Feu d'artifice de la commune le dimanche soir



CAHUZAC SUR VÈRE en Fête
 VIDE GRENIER
 CONCERTS
 REPAS
 PÉTANQUE
 juillet 2022
 VENDREDI 8 / SAMEDI 9 / DIMANCHE 10
 SAUVILLAS FESTIVITÉS sur Facebook

VENDREDI 8 juillet 2022 SAMEDI 9

19H30 GROUPE "LA PURÉE"
 Pop Rock Français

REPAS MOULES - RISOTTO
 Place du Mercadial
 SANS RÉSERVATION

21H30 GROUPE "LOL"
 Trio Festif Rock World

23H30 GROUPE "THE PULSE"
 Pop Rock Funk Disco

14H CONCOURS DE PÉTANQUE en Doublette
 INSCRIPTIONS PLACE DU MERCADIAL

REPAS 20h FIDEOUA
 + Apéro & Dessert
 14€ - SUR RÉSERVATION
 AU 06 77 37 73 77 OU À L'ÉPICERIE VIVAL

21H30 ORCHESTRE GILLES SABY
 Musette & Variétés

DIMANCHE 10

9H - 19H VIDE GRENIER
 Toute la Journée
 INSCRIPTIONS : 06 77 37 73 77 / 06 77 32 84 82

DÉJEUNER 8h30
 AUX TRIPPOUS
 Place du Mercadial
 6€ - SANS RÉSERVATION

14H JEUX INTER-ASSOCIATIONS DE CAHUZAC

19H30 GROUPE "LES VIDES GRENIERS"
 Variétés / Pop Rock

REPAS Aligot Saucisse
 SANS RÉSERVATION

22H SOIRÉE ANIMÉE BY "DJ PARADOXE"

23h FEU D'ARTIFICE



FESTIMAGE
 du 22 juillet au 10 septembre
 Balade-expo, fresque,
 cinéma en plein-air...



FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET
 Jeudi 14 juillet à 11h30
 Défilé patriotique et verre de
 l'amitié offert par la commune.
 Place de Hautpoul (devant la Mairie)



2 MARCHÉS GOURMANDS
 Place du Mercadial :
 mercredi 20 juillet
 Place de l'église et de Maar :
 mercredi 17 août



FESTI CINÉ
 Cinéma
 en plein-air
 (place de l'Eglise)

Lundi 25 juillet • Dimanche 31 juillet
 Dimanche 7 août • Lundi 27 août
 à la nuit tombée vers 21h
 (amener votre siège)



**FORUM DES ASSOCIATIONS
 DE CAHUZAC-SUR-VÈRE**
 Samedi 10 septembre
 Retrouvez les stands de présentation
 de la trentaine d'associations du village,
 sur le parking de l'école de 9h à 13h.



HALLOWEEN
 avec « Les Petits Cahus »
 Le 31 octobre



FEST'TAILLE
 Le 22 novembre 2022
 Cahuzac-sur-Vère
 Concours Interdépartemental
 de Taille de Vigne



TELETHON
 Du 2 au 4 décembre
 Cahuzac-sur-Vère



MARCHE DE NOËL
 à la salle des fêtes
 Le samedi 11 décembre